

Guichenon, dont les fonctions syndicales avaient cessé le 11 novembre 1640, consentit, sur la demande des syndics ses successeurs, à se charger de nouveau de la poursuite du projet de la ville concernant le collège. D'une part on avait gardé à Bourg bon souvenir de l'intérêt et de l'activité qu'il avait apportés à cette affaire durant son syndicat ; de l'autre, ses voyages fréquents à Dijon où l'appelaient ses recherches historiques, et la bienveillance particulière dont l'honorait le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne et de nos provinces de Bresse et de Bugey, le faisaient avec raison considérer comme l'homme le plus propre à réussir. Sur ses instantes supplications le prince de Condé consentit à se faire auprès du roi l'avocat de la ville, et grâce à cette haute et puissante intercession, au mois de mars 1644, première année du règne de Louis XIV, la ville obtint enfin le brevet si longtemps attendu et désiré, qui l'autorisait à créer dans ses murs un établissement qui devait exercer une influence salutaire sur nos contrées, sous le triple rapport de la science, de la littérature et de la religion. Nous reproduisons intégralement cette pièce, qui mérite une place dans l'histoire de la ville, et plus particulièrement dans celle de son collège, qui a été dans le passé comme il l'est de nos jours, l'objet de la plus louable sollicitude.

*Extrait des registres du Conseil d'État.*

Sur la requête présentée au Roy en son conseil par les habitants de la ville de Bourg-en-Bresse, contenant qu'il y a longtemps qu'ils recherchent les moyens de stablir en la dite ville un collège des PP. Jésuites pour y tenir cinq classes, sçavoir : la rethorique, l'humanité, troisième, quatrième et cinquième et en tirer le profit et avantage pour le culte divin et bonnes mœurs que les autres villes esquelles ils sont establys reçoivent, ausquels ils offroient la somme de quinze cents livres de rente annuellement, leur logement, et que les dits Pères leur auroient charitablement